

# Traduire le TEMPS

Conférences • Débats • Tables rondes • Lectures  
Jeux littéraires • Ateliers ouverts à tous

© Gilbert Garcin / Camera Obscura

## Réveils littéraires...

### Chronotraduction

#### Règlement de la compétition

**Article premier** : Le jury est souverain.

**Article 2** : Le jury pontife. Le jury est souverain pontife.

**Article 3** : Le jury est composé d'une présidente et de ses deux assesseurs : à sa droite un ministre de l'injustice, à sa gauche un ministre du temps libre.

**Article 4** : Les décisions du jury sont irrévocables. Elles peuvent toutefois être contestées. Les nouvelles décisions du jury issues de l'examen des recours sont à leur tour irrévocables. Elles peuvent toujours être contestées.

**Article 5** : Tout recours contre une décision du jury doit être transmis à la présidente, qui transmet alors la requête à son ministre de l'injustice, qui enterrera le dossier avec ou sans justification.

**Article 6** : Les membres du jury portent le chapeau, afin de pouvoir être distingués.

**Article 7** : Le concours se déroule en trois épreuves : sprint, demi-fond et fond. L'épreuve de sprint dure 4 minutes, l'épreuve de demi-fond dure 8 minutes, et l'épreuve de fond dure 12 minutes. Le ministre du temps libre, qui est de gauche, apprécie librement la valeur d'une minute. Il est muni d'une cloche, pour marquer la fin de l'épreuve. Tout texte parvenu hors délai sera réduit en miettes.

**Article 8** : Les traducteurs sont répartis en dix tablées de 5 personnes.

**Article 9** : Les équipes de traducteurs ont le choix pour chacune des épreuves entre différents textes à traduire depuis différentes langues, à raison d'un texte par langue : l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le russe, le schtroumpf.

**Article 10** : Seuls seront lus les trois premiers textes parvenus. La présidente et ses assesseurs ont le pouvoir de disqualifier un texte visiblement bâclé ou hors sujet et de repêcher le cas échéant le quatrième texte parvenu, voire le cinquième, le sixième, etc.

**Article 11** : Les membres du jury attribuent des points aux trois textes primo-parvenus, en vertu de critères parfaitement obscurs. Le premier texte parvenu se verra retirer un point, le second deux points, le troisième trois points, afin d'apporter un bonus aux traducteurs les plus rapides du monde.

**Article 12** : La participation à la compétition vaut acceptation du présent règlement.